

# Politique Sanitaire



# **POLITIQUE SANITAIRE**

**ÉLABORÉE PAR  
LES MEMBRES DU  
COMITÉ DE SANTÉ**

**CENTRE D'INSÉMINATION PORCINE DU  
QUÉBEC (CIPQ) INC.**

# POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES MEMBRES .....</b>	<b>4</b>
<b>POLITIQUE SANITAIRE .....</b>	<b>5</b>
PRÉAMBULE.....	5
<b>POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC.....</b>	<b>6</b>
GÉNÉRALITÉS.....	6
MESURES DE PROTECTION SANITAIRE.....	6
<b>PROGRAMME DE MÉDECINE PRÉVENTIVE.....</b>	<b>10</b>
MÉDICATION.....	10
QUARANTAINE.....	10
MOULÉE MÉDICAMENTÉE.....	10
VERRATERIE : AUX 6 MOIS.....	10
DÉPISTAGE SANITAIRE EN VERRATERIE POUR LES CENTRES ACCRÉDITÉS À L'EXPORTATION.....	11
NÉCROPSIE.....	11
BACTÉRIOLOGIE DE LA SEMENCE.....	11
<b>SURVEILLANCE SANITAIRE .....</b>	<b>13</b>
LE VERRATIER.....	12
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE PRATICIEN.....	12
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC.....	12
<b>PROCÉDURE D'ADMISSION EN QUARANTAINE.....</b>	<b>13</b>
EXAMEN CLINIQUE DE L'ÉLEVAGE FOURNISSEUR.....	13
DÉPISTAGE SANITAIRE DES VERRATS EN ISOLEMENT CHEZ L'ÉLEVAGE FOURNISSEUR.....	14
<b>PROCÉDURE D'ADMISSION EN VERRATERIE .....</b>	<b>15</b>
DÉPISTAGE SANITAIRE.....	15
<b>PROCÉDURE DE DÉPISTAGE EN VERRATERIE .....</b>	<b>16</b>
<b>POLITIQUE SANITAIRE D'ACHAT.....</b>	<b>16</b>
PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION DE VERRATS DONT LES ÉLEVAGES SONT SUIVIS PAR LE CDPQ INC.....	17

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC. OU LA PERSONNE DÉSIGNÉE .....	17
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ACCRÉDITÉ .....	17
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DU CDPQ . .....	18
PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION DE VERRATS DE PROVENANCE HORS QUÉBEC OU D'ÉLEVAGES NON SUIVIS PAR LE CDPQ INC. ....	19
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC. OU LA PERSONNE DÉSIGNÉE .....	19
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DU CDPQ . .....	19

## **ANNEXE I**

AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS .....	ANNEXE I
---	----------

## **ANNEXE II**

ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE DE LA SEMENCE .....	ANNEXE II
OBJECTIFS .....	ANNEXE II
SEMENCE DILUÉE .....	ANNEXE II
ÉCHANTILLONNAGE .....	ANNEXE II

## **ANNEXE III**

POLITIQUE D'URGENCE .....	ANNEXE III
FICHE SANTÉ .....	ANNEXE III

## **ANNEXE IV**

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SANITAIRE .....	ANNEXE IV
---	-----------

## **ANNEXE V**

ATTESTATION SANITAIRE .....	ANNEXE V
-----------------------------	----------

## **ANNEXE VI**

PROTOCOLE POUR LE TRANSPORT DE VERRATS .....	ANNEXE VI
--	-----------

**LISTE DES MEMBRES**  
**COMITÉ DE SANTÉ DU CIPQ INC.**

- **Dre Brigitte Boucher**  
4 270, avenue Lefebvre  
Bécancour (Québec) G9H 1X1
  
- **Dr Christian Klopfenstein m.v.**  
Centre de développement du porc du Québec inc.  
2 795, Boul. Laurier, bureau 340  
Ste-Foy (Québec) G1V 4M7
  
- **Dre Marie-Claude Poulin, m.v.**  
1265 avenue Oak  
Québec (Québec) G1T 1Z5
  
- **Nick Coudé, agr. M. Sc.**  
Centre d'insémination porcine du  
Québec (CIPQ) inc.  
1 485, St-Aimé  
Saint-Lambert (Québec) G0S 2W0
  
- **Dre Marie-Claude Germain, m.v.**  
Shur-Gain  
652, Rte du Moulin  
St-Hugues (Québec) J0H 1N0
  
- **Dr Martin Bonneau, m.v.**  
Demeter Services Vétérinaires inc.  
845, route Marie-Victorin (route 132), local 38  
Lévis (Qc) G7A 3S8
  
- **Dre Manon St-Hilaire, m.v.**  
922, rue des Merisiers  
St-Jean Chrysostome (Québec) G6Z 3G3

## **Préambule**

Bien que l'insémination artificielle constitue un des moyens les plus sûrs d'assurer la reproduction des troupeaux porcins, la semence de verrat, à l'instar de celle des autres espèces animales, peut représenter un risque potentiel de diffusion de maladies infectieuses dans les élevages, compte tenu que plusieurs agents pathogènes peuvent résister (résistent) aux antibiotiques ajoutés au dilueur utilisé et qu'il n'y a aucune façon d'éliminer la présence des virus autre que la prévention rigoureuse et le contrôle des facteurs de risques.

Malheureusement, dans plusieurs cas, la littérature scientifique est avare d'informations, tant en ce qui concerne la possibilité de retrouver tel ou tel agent infectieux dans la semence, que la transmission par celle-ci des maladies causées par ces agents ; cela nous oblige donc à recourir à la prudence.

En dépit du très faible risque de diffusion de maladies, nous croyons que l'insémination artificielle représente un moyen très sécuritaire pour procéder à la reproduction du troupeau, sans risquer de compromettre le statut sanitaire de cet élevage. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'ensemble des intervenants en santé animale encourage le recours à l'insémination artificielle.

Les membres du comité de santé du Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc. ont élaboré une politique sanitaire pour minimiser le risque de diffusion de maladies. Cette politique est révisée annuellement ou plus souvent si la situation l'exige.

La présente version a été mise à jour le 20 septembre 2018.

## **POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC.**

### **Généralités**

Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc. est inscrit au Programme de gestion sanitaire des centres d'insémination artificielle (PGSCIA) du Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ). Dans le cadre de ce programme, le médecin vétérinaire désigné par le CDPQ doit visiter l'élevage au minimum une fois par année. De plus, le CIPQ inc. a retenu les services d'un médecin vétérinaire privé à titre de consultant externe. Le centre est visité à tous les quatre (4) mois par ce dernier et plus si besoin est.

### **Mesures de protection sanitaire**

Afin d'assurer le maintien de l'intégrité sanitaire des verrats en production au CIPQ inc., les mesures de protection sanitaire suivantes sont respectées :

1. Seules les personnes ayant une raison professionnelle de s'introduire dans les verrateries et laboratoires sont autorisées à pénétrer dans la section où logent ces derniers ; ainsi le nombre de contacts extérieurs est limité au maximum.

L'employé(e) travaillant dans les verrateries et/ou quarantaines ainsi que dans les laboratoires du CIPQ inc. doit avoir séjourné, au moins 96 heures au pays avant d'accéder aux verrateries et/ou quarantaines ainsi qu'aux laboratoires du CIPQ inc. Cette période de retrait pourra être révisée à la baisse si le vétérinaire consultant le juge à propos. Il devra suivre à la lettre, les recommandations de l'ACIA. Des dispositions particulières pourront s'appliquer, selon les pays visités. Dans le cas des États-Unis, le délai requis de séjour au pays est de 48 heures.

L'employé(e) ne pourra travailler en contact direct avec des porcs dans un lieu autre que le CIPQ inc.

Le personnel administratif est localisé à l'extérieur des bâtiments attenants les verrateries et les laboratoires.

Toutes ces personnes doivent respecter un délai de 36 heures (2 nuits) entre la visite d'un élevage et les sites de production du CIPQ inc. À leur arrivée au site de production elles accèdent à un vestiaire pour chaussures situé à l'extérieur des bâtiments de production, dans lequel une entrée de type danois est aménagée; elles laissent leurs chaussures personnelles à cet endroit et enfilent des bottes (dédiées) propriété du CIPQ, puis accèdent à leur lieu de travail respectif. À cet endroit elles doivent laisser tous leurs vêtements et leurs effets personnels dans un vestiaire aménagé à cette fin, prendre une douche et utiliser les vêtements fournis par le CIPQ inc. Les lunettes doivent être désinfectées dans un contenant dédié à celles-ci, contenant une solution désinfectante. Ces contenants sont présents dans chacune des douches. Les bijoux et chaînettes doivent être retirés avant la douche. À la fin de leur quart de travail, c'est le chemin inverse qui s'effectue.

Afin de faciliter cette démarche, un local spacieux est aménagé pour que les préposé(e)s à la récolte et à l'entretien des verrats disposent de tous les éléments nécessaires à une journée normale de travail : salle de repos, toilette, téléphone, etc. La même orientation s'applique au personnel de laboratoire mais dans des locaux séparés. Aucun saucisson et/ou viande cru ne pourra franchir les centres du CIPQ inc.

2. Tous les vêtements utilisés par les employé(e)s des verrateries et des laboratoires demeurent et sont lavés sur place.

3. Le soin des verrats en quarantaine s'effectue une fois par jour, à la fin de la période de travail. Le/la préposé(e) à cette tâche ne peut revenir aux sites de production du CIPQ inc., dans la même journée, après avoir complété les soins des verrats en quarantaine.

L'employé(e) oeuvrant dans les quarantaines du CIPQ inc. devra respecter un délai de trente-six (36) heures (2 nuits) sans contact avec des porcs autres que ceux détenus dans les verrateries du CIPQ inc. Il devra respecter un délai de 12 heures (1 nuit) avant d'accéder aux différents sites de production du CIPQ inc.

4. L'entretien de tous les vêtements de protection utilisés par les employés(es) pour le soin des animaux en quarantaine est confié à une firme privée.
5. Les doses de semence à expédier sont déplacées à l'extérieur des sites de production via un véhicule dédié et entreposé dans un local d'expédition où les différents livreurs en prennent possession.
6. Tout le matériel qui doit être introduit en verraterie ou au laboratoire devra au préalable séjourner dans un sas de décontamination et être désinfecté. La désinfection s'effectue en appliquant une brumisation au « Virkon » selon le protocole établi. Chaque verraterie et chaque laboratoire du CIPQ inc. dispose de son sas de décontamination.
7. Un contrôle des transporteurs de verrats en provenance des locaux d'isolement des fermes des fournisseurs vers les locaux de quarantaine du CIPQ inc. est exigé et attesté d'un document signé, le F-56 (Annexe VII). Les véhicules de transport des verrats devront être lavés, désinfectés et séchés.

8. Le transport des verrats à partir des locaux de quarantaine (CIPQ) jusqu'aux verrateries s'effectue avec le véhicule et la remorque propriété du CIPQ inc. Le véhicule et la remorque sont lavés, désinfectés et séchés dans une station de lavage chauffée et spécialement aménagée à cette fin et propriété du CIPQ inc. Cette procédure est appliquée pour chacun des lots transférés.
9. En outre, toutes les verrateries et laboratoires du CIPQ inc. opèrent sous air filtré (technologie HEPA, DOP 99,97%); les verrateries disposent également d'une aire de réception de verrats, avec douche et vestiaire indépendant, également sous air filtré mais à une pression d'air inférieure à celle des verrateries; les verrats à être introduits en production y séjournent de 48 à 72 heures avant de subir une épreuve pour le SRRP, par PCR et Élixa X3, et une épreuve pour la DEP, le DCVP et Virus de la vallée du Sénégal, puis sont introduits en production suite à la confirmation d'un résultat négatif. Les laboratoires connexes aux verrateries sont aussi sous filtration d'air (HEPA) à une pression inférieure à la verraterie.
10. La totalité des verrats réformés sont euthanasiés sur place, et la disposition des carcasses s'effectue par compostage; des stations de compostage aménagées spécifiquement à cet effet sont en place sur chaque site de production à l'exception du site de St-Patrice; pour ce site les animaux euthanasiés sont ramenés au site de compostage de St-Lambert par un véhicule dédié à cet effet et propriété du CIPQ. Si le volume de réformes est supérieur à la capacité du composteur, ou s'il y a défectuosité d'une station de compostage, un équarisseur procède à l'élimination des carcasses.
11. Les sites de quarantaines du CIPQ doivent faire l'objet d'une accréditation par le vétérinaire consultant qui en évalue l'aspect de biosécurité.

## PROGRAMME DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

### Vaccinations et Traitements

#### **Quarantaine accréditée pour statut domestique (*Mycoplasma hyopneumoniae* positif) :**

##### Jour 1

- Suvaxyn MH/HPS: 2ml
- Noromycin LA ou Oxyvet LA ou Liquamycin LA 200: 10 ml
- Parvo Shield L5E ou PLE: 5 ml
- Circumvent PCV: 2ml ou Circoflex: 1ml ou Foster PCV Metastim: 2 ml

##### Jour 14

- Suvaxyn MH/HPS: 2ml
- Parvo Shield L5E ou PLE: 5 ml
- Fenbendazole: une mesure ou Pro-Banminth: 30g/verrat

##### Jour 14 ou plus tard (lors de la prise de sang à 30 jours)

Enterisol – 1 dose sur la moulée ou dans la gueule directement

#### **Quarantaine accréditée pour statut domestique (*Mycoplasma hyopneumoniae* négatif) :**

##### Jour 1

- Suvaxyn HPS : 2ml
- Noromycin LA ou Oxyvet LA ou Liquamycin LA 200: 10 ml
- Parvo Shield L5E ou PLE: 5 ml
- Circumvent PCV: 2ml ou Circoflex: 1ml ou Foster PCV Metastim: 2 ml

##### Jour 14

- Suvaxyn HPS: 2ml
- Parvo Shield L5E ou PLE: 5 ml
- Fenbendazole: une mesure ou Pro-Banminth: 30g/verrat

##### Jour 14 ou plus tard (lors de la prise de sang à 30 jours)

Enterisol – 1 dose sur la moulée ou dans la gueule directement

#### **Verraterie accrédité statut domestique ; aux 6 mois :**

- Parvo Shield L5E ou PLE: 5 ml
- Fenbendazole: une mesure ou Pro-Banminth: 30g/verrat

## **Quarantaine accréditée pour statut export :**

### Jour 1

- Suvaxyn HPS: 2 ml
- Eryseng Parvo: 2 ml
- Noromycin LA ou Oxyvet LA ou Liquamycin LA 200 : 10 ml
- Circumvent PCV: 2ml ou Circoflex: 1ml ou Foster PCV Metastim: 2 ml

### Jour 21

- Suvaxyn HPS: 2 ml
- Eryseng Parvo: 2 ml
- Fenbendazole: une mesure ou Pro-Banminth: 30g/verrat

### Jour 21 ou plus tard (lors de la prise de sang à 30 jours)

Enterisol – 1 dose sur la moulée ou dans la gueule directement

## **Verraterie accrédité statut export ; aux 6 mois :**

- Eryseng Parvo: 2 ml
- Fenbendazole: une mesure ou Pro-Banminth: 30g/verrat

## **Dépistage sanitaire, par l'ACIA, en verraterie pour les centres accrédités à l'exportation.**

Gastro-entérite transmissible	aux six (6)mois
Leptospirose *	aux six (6)mois
Brucellose	aux six (6)mois
Pseudorage	aux six (6)mois
Tuberculose	aux six (6)mois

\* aucun vaccin contre la leptospirose ne doit être utilisé dans le cas d'un centre accrédité pour l'exportation.

## **Nécropsie**

Pour fin de suivi, un minimum de 20 % des verrats trouvés morts et/ou malades de causes non identifiées, sont acheminés à un laboratoire de pathologie animale pour nécropsie.

## **Bactériologie de la semence**

Des échantillons de semence diluée sont prélevés au hasard dans les lots d'hétérospémie dans chacun des laboratoires sur une base hebdomadaire et expédiés pour analyse au complexe scientifique à Ste-Foy. L'ensemencement des géloses se fait le lendemain de la prise d'échantillonnage. Voir le protocole de l'annexe II.

Lors d'une contamination de plus de 500 colonies /ml la semence du verrat en cause sera retenue jusqu'à ce que la situation soit rétablie; des correctifs sont mis en place pour corriger, s'il y a lieu, la source du problème.

## SURVEILLANCE SANITAIRE

En présence de tout comportement ou signe clinique jugé anormal chez un verrat,

### **1. Le verratier :**

- Vérifie la consommation d'eau et de moulée et apporte les correctifs jugés nécessaires ;
- Vérifie s'il y a présence de diarrhée ;
- Vérifie la présence de fièvre : si la température d'un verrat est supérieure à 40° C, un antibiotique sera administré. Après 24 heures, s'il n'y a pas d'amélioration de l'état de santé, un médecin vétérinaire praticien sera consulté ;
- Consigne toutes ces informations dans le fichier informatisé du verrat ;
- Consulte un médecin vétérinaire praticien dès que trois (3) verrats ou plus présentent, sur une période de trois (3) jours ou moins, les mêmes symptômes.
- Complète les exigences relatives au programme d'assurance qualité AQC<sup>MD</sup>, basé sur les normes HACCP.

### **2. Le médecin vétérinaire praticien :**

- Examine l'animal ;
- Émet un diagnostic ;
- Prescrit un traitement ;
- Fait de recommandations ;
- Consigne toutes les informations par écrit.

### **3. Le Directeur général du CIPQ inc.**

- S'assure de la mise en application des recommandations formulées ;

## PROCÉDURE D'ADMISSION EN QUARANTAINE

L'autorisation d'entrer un verrat en quarantaine est accordée lorsque les exigences sanitaires suivantes sont respectées :

### **Examen clinique de l'élevage fournisseur**

- Dysenterie :  
Absence de signe clinique chez le verrat et dans le troupeau depuis six (6) mois;
- Gale sarcoptique :  
Absence de signe clinique chez le verrat ;
- Rhinite atrophiante :  
Absence de signe clinique chez le verrat ;  
Absence de problème d'importance et/ou de variation notable des signes cliniques dans l'élevage depuis trois (3) mois.
- Pneumonie enzootique :  
Absence de signe clinique chez le verrat ;  
Absence de problème d'importance et/ou de variation notable des signes cliniques dans l'élevage depuis six (6) mois.
- Pleuropneumonie à *Actinobacillus pleuropneumoniae* :  
Absence de signe clinique dans l'élevage depuis six (6) mois.
- Influenza :  
Absence de crise aiguë au cours des 30 derniers jours.

- SRRP :  
Absence de signes cliniques depuis plus de six (6) mois avec sérologie négative.
- Circovirus :  
Absence de signes clinique depuis plus de six (6) mois).
- Diarrhée Épidémique Porcine (DEP) :  
Absence de signes cliniques depuis plus de six (6) mois avec PCR négatifs.
- Delta Coronavirus Porcin (DCVP) :  
Absence de signes cliniques depuis plus de six (6) mois avec PCR négatifs.
- Senecavirus A  
Absence de signes cliniques depuis plus de six (6) mois avec PCR négatifs.

### **Dépistage sanitaire des verrats en isolement chez l'élevage fournisseur**

Brucellose <sup>1</sup>	Résultat négatif
Gastro entérite transmissible	Résultat négatif
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> (1 et 5)	Résultat négatif
Leptospirose <sup>1</sup>	Résultat négatif
Pseudorage <sup>1</sup>	Résultat négatif
SRRP	Résultat négatif au test ELISA X3 et ELISA Bloquant (5 titres les plus élevés au ELISA X3)
DEP	Résultat négatif au PCR
Delta Coronavirus Porcin	Résultat négatif au PCR
Senecavirus A	Résultat négatif au PCR

Les verrats admis en quarantaine devront avoir séjourné un minimum de 4 mois, soit du sevrage au transfert en quarantaine, dans un site négatif au virus SRRP.

Note<sup>1</sup> : Ces épreuves sont exigées, en plus des autres, dans les centres accrédités pour l'exportation.

## **PROCÉDURE D'ADMISSION EN VERRATERIE**

En début de quarantaine, dans les jours qui suivent leurs arrivées, les verrats font l'objet de dépistage sanitaire afin de confirmer qu'aucune contamination s'est fait durant le transport (ou entre le moment de l'échantillonnage à la ferme d'origine et l'expédition).

### **Dépistage sanitaire**

DEP	Résultat négatif au test PCR
GET	Résultat négatif au test PCR
Delta Coronavirus Porcin	Résultat négatif au test PCR

Après un séjour d'au moins trente (30) jours en quarantaine, les verrats font l'objet de dépistage sanitaire afin d'être déclarés éligibles au transfert vers un centre de production.

### **Dépistage sanitaire**

Brucellose <sup>1</sup>	Résultat négatif
Gastro entérite transmissible	Résultat négatif
Leptospirose <sup>1</sup>	Résultat négatif
Pseudorage <sup>1</sup>	Résultat négatif
SRRP <sup>2</sup>	Résultat négatif au test ELISA X3
Tuberculose <sup>1</sup>	Résultat négatif
DEP	Résultat négatif au test PCR
GET	Résultat négatif au test PCR
Delta Coronavirus Porcin	Résultat négatif au test PCR
Senecavirus A	Résultat négatif au test PCR

Lors de la confirmation que les verrats composant l'ensemble du lot sont tous éligibles au transfert, la planification du transfert s'effectue dans le but de minimiser les risques de contamination.

Note<sup>1</sup> : Ces épreuves sont exigées, en plus des autres, dans les centres accrédités pour l'exportation.

Note<sup>2</sup> : Des fluides oraux (2 cordes placées entre 2 parcs de verrats) sont prélevés lorsque le délai entre le dernier échantillonnage et le transfert en verraterie est de plus de 21 jours. Le dépistage se fait alors avec des tests PCR pour le SRRP, la DEP, GET, SDCV et le Senecavirus A sur la salive récoltée. Des échantillons sanguins (pour le SRRP) et de fèces (pour la DEP, GET, SDCV et le Senecavirus A) peuvent également être utilisés comme alternative. Si l'ensemble des verrats du lot présente des résultats négatifs à ces tests, le feu vert est donné pour le transfert.

Le transfert s'effectue selon la procédure décrite au paragraphe 8 de la page 9 du présent document.

## PROCÉDURE DE DÉPISTAGE EN VERRATERIE

Le cheptel reproducteur de chacune des verraterie fait l'objet d'une surveillance quotidienne tant qu'à son état de santé. En outre, des verrats sentinelles font l'objet de dépistage avec la technique PCR en regard du SRRP, de la DEP, du GET, du Delta Coronavirus Porcin et du Senecavirus A. Le protocole est le suivant :

SITE	FRÉQUENCE	NBRE DE VERRATS ÉCHANTILLONNÉS
St-Lambert I	2 fois/semaine	5
St-Lambert II	2 fois/semaine	5
St-Lambert III	2 fois/semaine	5
Roxton	2 fois/semaine	5
St-Cuthbert	2 fois /semaine	5
St-Patrice	2 fois /semaine	5

Note <sub>1</sub> : Toutes les verrateries font l'objet d'un dépistage mensuel en regard du SRRP, avec le test Elisa X3.

Note <sub>2</sub> : Les centres accrédités "Statut Export" font l'objet d'un dépistage mensuel pour le mycoplasme (lorsque des exportations se font) afin de s'assurer du maintien du statut négatif.

Note <sub>3</sub> : La fréquence de dépistage pour le Delta Coronavirus Porcin et du Senecavirus A est de 1 fois/semaine.

## **PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION DE VERRATS DONT LES ÉLEVAGES SONT SUIVIS PAR LE CDPQ INC.**

### **1. Le Directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée :**

- Informe l'éleveur de son intention d'acheter un ou des verrats ;
- Fourni au médecin vétérinaire accrédité par l'ACIA, l'identification des verrats à tester ;
- Soumet au médecin vétérinaire désigné par le CDPQ un formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » signé par l'éleveur. (Annexe I) ;
- Attend les autorisations des médecins vétérinaires de l'ACIA et du CDPQ avant d'entrer et de sortir le ou les verrats de la quarantaine ;
- Vérifie s'il s'agit d'un troupeau fermé ou si le troupeau fait partie d'une structure pyramidale de diffusion.

### **2. Le médecin vétérinaire accrédité :**

- Obtient l'identité du ou des médecins vétérinaires praticiens qui interviennent dans le troupeau ;
- Visite l'élevage et complète un formulaire d'évaluation sanitaire (Annexe IV);
- Examine individuellement le ou les sujets à acheter ;
- Fait les prélèvements nécessaires ;
- Fait des recommandations au médecin vétérinaire du CIPQ inc., s'il y a lieu.

### **3. Le médecin vétérinaire du CDPQ :**

- Obtient du vétérinaire en charge du suivi de l'élevage toutes les informations pertinentes;
  - Interprète les résultats d'analyses ;
  - Collige toute l'information ;
- Donne son accord ou son refus au directeur général du CIPQ inc. ou à la personne responsable et autorise l'entrée du sujet en quarantaine ;

### **4. Le médecin vétérinaire du CIPQ :**

- Interprète les résultats de dépistage sanitaire à partir d'échantillons recueillis autour de la trentième journée d'entrée en quarantaine ;
- Avise le directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée de son accord ou de son refus d'introduire le/les reproducteur(s) en verraterie.

**PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION  
DE VERRATS DE PROVENANCE HORS QUÉBEC OU D'ÉLEVAGES NON  
SUIVIS PAR LE CDPQ**

**1. Le Directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée :**

- Informe le médecin vétérinaire de l'ACIA de son désir d'introduire un ou des verrats ;
- Soumet au médecin vétérinaire désigné par le CDPQ un formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » signé par l'éleveur (Annexe I) ;
- Attend les autorisations des médecins vétérinaires de l'ACIA et du CIPQ avant d'entrer ou de sortir le ou les verrats de la quarantaine ;
- Vérifie s'il s'agit d'un troupeau fermé ou si le troupeau fait parti d'une structure pyramidale de diffusion.

**2. Le médecin vétérinaire du CDPQ :**

- Contacte le médecin vétérinaire particulier de l'éleveur et/ou le médecin vétérinaire qui effectue l'examen pour les achats de verrats ainsi que le vétérinaire responsable de l'application du programme de santé officiel;
- Expédie le formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » et demande de compléter le formulaire d'évaluation sanitaire (Annexe IV);
- Interprète les résultats d'analyses ;
- Collige toute l'information;
- Donne son accord ou son refus au directeur général du CIPQ inc. ou à la personne désignée et autorise l'entrée des sujets éligibles en quarantaine;

**3. Le médecin vétérinaire du CIPQ :**

- Interprète les résultats sérologiques des verrats trente (30) à quarante (40) jours après l'entrée en quarantaine;
- Avise le directeur général ou la personne désignée de son accord ou de son refus d'introduire le/les reproducteur(s) en verraterie.

# **ANNEXE I**

## PROCÉDURE D'ACQUISITION DE VERRATS

### AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné, \_\_\_\_\_ autorise Monsieur/Madame  
nom du/de la propriétaire

\_\_\_\_\_, médecin vétérinaire du Centre de  
développement du porc du Québec et Monsieur/Madame \_\_\_\_\_  
médecin vétérinaire praticien, à divulguer aux autorités du CIPQ inc., le statut  
sanitaire de mon élevage ainsi que toutes autres informations s'y rattachant.

Il est entendu que ces informations seront traitées en toute confidentialité.

Je pourrai, au moyen d'un avis écrit de ma part et en tout temps, mettre fin à  
cette autorisation.

Date : \_\_\_\_\_

MM/JJ/AA

\_\_\_\_\_  
Signature du/de la propriétaire

## **ANNEXE II**

## ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE DE LA SEMENCE

### **Objectifs :**

- Pour la recherche des agents bactériens pathogènes et/ou opportunistes et agents fongiques opportunistes.

### **Semence diluée :**

- Milieu gélose au sang. Incubation en aérobiose, avec 5 % de CO<sub>2</sub>, 24-72 heures, à 37°C.

### **Échantillonnage:**

- Un d'échantillon de semence diluée de six (6) lots d'hétérospERMIE ainsi que trois (3) échantillons de semence provenant de verrat individuel (1/verraterie) à St-Lambert, un d'échantillon de semence diluée de quatre (4) lots d'hétérospERMIE à Roxton Falls et un d'échantillon de semence diluée de quatre (4) lots d'hétérospERMIE à St-Cuthbert est analysée par un laboratoire (ex. : complexe scientifique) pour des tests bactériologiques une fois par semaine. Le résultat de ces tests est transmis à la superviseure des laboratoires, vétérinaire consultant et au directeur général. De plus, le dilueur, l'eau déminéralisée ainsi que les tubulures de remplissage des doses, font l'objet d'un contrôle bactériologique à l'aide de Pétrifilm et ce, à chaque jour de production. L'évaluation s'effectue au laboratoire du CIPQ inc. après 24, 48 et 72 heures. Les résultats seront consignés sur le formulaire CIPQ-F-67. S'il y a contamination, un échantillon sera envoyé au laboratoire du complexe scientifique pour identification. Une (1) fois par semaine, une épreuve de protéine sur les comptoirs est également effectuée.

## **ANNEXE III**

## POLITIQUE D'URGENCE

Les membres du comité de santé du CIPQ inc. définissent et mettent en place un cadre afin de maintenir un excellent statut sanitaire au niveau des verrateries opérées par le CIPQ inc. Tout événement ou traitement relatif à la santé des verrats reproducteurs logés au CIPQ inc. est consigné sur un fichier santé, individuel et informatisé, qui accompagne le verat durant toute sa vie active. Il faut également élaborer un scénario qui tient compte de la possibilité, bien que minime, qu'un problème épidémique survienne. C'est le but de la présente politique d'urgence qui prévoit les actions à prendre et surtout de décider rapidement si la semence représente un danger pour les utilisateurs.

Pour chaque 100 verrats en inventaire, si trois (3) sujets ou plus présentent le même jour le ou les symptômes suivants :

5. Toux
6. Dyspnée
7. Diarrhée profuse
8. Élévation importante de température
9. Anorexie
10. Mortalité subite

Le verratier devra en avvertir immédiatement le directeur général ou en son absence la personne désignée. Dans la même journée, le directeur général devra organiser une conférence téléphonique avec un vétérinaire du CDPQ, un consultant et un membre du comité de santé. Ces personnes examineront les symptômes rapportés et décideront de la marche à suivre.

Dans la même journée ou au plus tard le lendemain, un des vétérinaires ayant participé à la conférence téléphonique devra visiter le centre. Si nécessaire, un

ou des sujets seront envoyés immédiatement au laboratoire pour nécropsie. On essaiera d'établir un diagnostic provisoire. Dès que le diagnostic provisoire aura été établi, les mêmes personnes seront contactées à nouveau par téléphone, une recommandation sera faite au directeur général sur la possibilité de suspendre la vente de semence. Cette recommandation pourra avoir été faite à titre préventif la veille, pour une période de 24 heures.

Les maladies pour lesquelles il pourrait y avoir arrêt de diffusion de semence sont les suivantes :

- SRRP
- GET
- Leptospirose
- DEP
- Delta Coronavirus Porcin
- Senecavirus A
- Toute autre pathologie jugée dangereuse

On devra établir ensemble quelles sont les méthodes de diagnostic les plus fiables et les plus rapides à être utilisées pour infirmer ou confirmer le diagnostic pour une des pathologies énumérées plus haut.

## FICHER INFORMATISÉ (SPÉCIMEN)

**Fiche Médicale - [Fiche santé/Planification \*]**

Fichier Menu Centre  ROXTON FALLS

Recherche par code verrat

Tatouage: <input type="text" value="996-3KE"/>	Emplacement: <input type="text" value="B-138"/>
Puce électronique: <input type="text" value="982000038247411"/>	CIPQ: <input type="text" value="B-138"/> <input type="button" value="Changer l'emplacement"/>
Code de verrat: <input type="text" value="G1735D"/>	Date emplacement: <input type="text" value="2011/11/16"/>
Entrée en production: <input type="text" value="2011/04/12"/>	Caractéristique: <input type="text"/>

Fiche santé  Planification

Date	Observation	Traitement	Dose	Retrait	Photo
2011/11/22		Parvo-vac	2 ml	2011/12/13	
2011/11/22		ER Bac Plus	2 ml	2011/12/13	

démarrer Tobit InfoCenter CIPQ - Système... Éléments envoy... Internet Exp... POLITIQUE SAN... Fiche Médicale ... 11:56

## **ANNEXE IV**



## MISE À JOUR DU STATUT SANITAIRE DES FOURNISSEURS DE VERRATS POUR LES CENTRES D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC

### CONTEXTE

- Les centres d'insémination artificielle porcins du Québec sont peuplés avec des verrats de statut négatif par rapport au syndrome reproducteur et respiratoire porcine (SRRP) pour prévenir la dissémination du virus dans les fermes du Québec.
- La plupart des centres d'insémination artificielle porcins du Québec participent au Programme de gestion sanitaire des centres d'insémination artificielle (PGSCIA) du Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ).
- Le PGSCIA a été élaboré par un comité de vétérinaires provenant de diverses organisations porcines du Québec. Les objectifs de ce programme sont de :
  - Maintenir un réseau de fournisseurs de semence exempt de SRRP;
  - Fournir des lignes directrices aux gestionnaires des centres d'insémination artificielle (CIA) pour les aider à protéger leurs centres d'une contamination par le SRRP et d'autres maladies.
- Dans ce contexte, le statut sanitaire, les mesures de biosécurité et le programme de surveillance de chaque source potentielle de verrats entrant dans les CIA participants au PGSCIA doivent être approuvés par le vétérinaire responsable du CDPQ avant l'achat des animaux. Cette information doit être mise à jour annuellement en complétant le formulaire ci-dessous et en le retournant à :

Équipe « santé » du CDPQ  
Courriel : [labo-sante@cdpq.ca](mailto:labo-sante@cdpq.ca)  
Télécopieur : 418 650-1626

- Si vous avez des questions, contactez-nous à : [labo-sante@cdpq.ca](mailto:labo-sante@cdpq.ca)

### SECTIONS DE CE FORMULAIRE

INFORMATION SUR L'ENTREPRISE .....	2
Information générale .....	2
Liste des sites affiliés à l'entreprise .....	2
Coordonnées du vétérinaire consultant .....	2
HISTORIQUE, RÉGIE & BIOSÉCURITÉ .....	3
STATUT SANITAIRE .....	4
PROGRAMME DE SURVEILLANCE SANITAIRE .....	5
SIGNATURE .....	6



## INFORMATION SUR L'ENTREPRISE

### Information générale

Nom de l'entreprise :	
Nom des propriétaires :	
Nom du contact :	
Téléphone :	
Cellulaire :	
Télécopieur :	
Courriel :	
Adresse de facturation :	
Nombre de sites affiliés <sup>1</sup> à l'entreprise :	

<sup>1</sup> Un site représente un bâtiment où les verrats seront élevés durant la période de croissance-finition. Pour chaque site, veuillez compléter le tableau suivant.

### Liste des sites affiliés à l'entreprise

Nom du site	Adresse	Taille <sup>2</sup>

<sup>2</sup> La taille du site fait référence au nombre de places disponibles en croissance-finition.

### Coordonnées du vétérinaire consultant

Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Cellulaire :	
Télécopieur :	
Courriel :	



## HISTORIQUE, RÉGIE ET BIOSÉCURITÉ

En quelle année, le troupeau de truies a-t-il été peuplé ? \_\_\_\_\_

Quelle est l'origine des cochettes et verrats de remplacement pour le troupeau reproducteur?

Depuis quand est-ce l'origine des sujets de remplacement? \_\_\_\_\_

**Comment avez-vous obtenu le statut sanitaire actuel (cochez la meilleure réponse)?**

- Peuplement d'origine avec porcs nés par césarienne
- Peuplement d'origine avec porcs issus de sevrage hâtif (<10 j)
- Peuplement d'origine avec porcs isolés dès la naissance
- Peuplement d'origine avec porcs achetés d'un troupeau à haut statut sanitaire
- Amélioration graduelle et continue de la régie pour contrôler et éradiquer les maladies
- Autre (expliquez) \_\_\_\_\_

**Quelle est la distance minimale entre les sites de croissance-finition de vos fermes et les installations porcines voisines (ferme, encan, abattoir)?**

- Moins de 1 km
- Entre 1 et 3 km
- Plus de 3 km

**Quelle est la distance minimale entre les sites de croissance-finition de vos fermes et la route la plus proche?**

- Moins de 1 km
- Entre 1 et 3 km
- Plus de 3 km

**Pour les questions suivantes, cochez la réponse correspondant à votre situation :**

	Oui	Non
Les autres animaux (chiens et chats) sont-ils interdits dans vos bâtiments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les changements de bottes et de vêtements sont-ils exigés à l'entrée de vos bâtiments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le personnel et les visiteurs doivent-ils prendre une douche à l'entrée et à la sortie de vos bâtiments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il une clôture restreignant l'accès à vos bâtiments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il un système de filtration d'air aux entrées d'air de vos bâtiments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## STATUT SANITAIRE

Site\*: \_\_\_\_\_

Pour les maladies suivantes, indiquez le statut sanitaire **actuel** :

- Cochez la case « Exempt » pour les maladies qui sont sous surveillance sérologique régulière (résultats négatifs).
- Cochez la case « Contrôlé » pour les maladies pour lesquelles vous n'avez pas d'indication de présence (absence de signes cliniques).
- Mentionnez tout signe clinique.

Maladie	Exempt	Contrôlé	Signes cliniques et commentaires
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> sérotype 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> sérotype 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> autres sérotypes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Coronavirus respiratoire porcine (CVRP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Delta coronavirus porcin (DCVP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Diarrhée épidémique porcine (DEP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dysenterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entéropathie proliférative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacciné <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Gastroentérite transmissible (GET)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Influenza H1N1 et H3N2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacciné <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Maladies associées au circovirus porcin MACVP (signes cliniques)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacciné <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ♀ <input type="checkbox"/> ♀ <input type="checkbox"/> ♂ <input type="checkbox"/> ♂
Senecavirus A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Mycoplasma hyopneumoniae</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacciné <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Salmonellose clinique (signes cliniques)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacciné <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Problèmes reproducteurs liés au parvovirus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacciné <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Problèmes liés au rouget	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacciné <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Problèmes liés à <i>Streptococcus</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Problèmes liés à <i>Haemophilus</i> (Maladie de Glässer)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mites et poux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres (spécifiez)			

\* Copiez ce formulaire et remplissez-le à nouveau si le statut sanitaire d'un site est différent des autres.



## PROGRAMME DE SURVEILLANCE SANITAIRE

Site\* : \_\_\_\_\_

Pour chacune de ces principales maladies, indiquez la fréquence et le nombre d'échantillons sanguins, de fèces ou de fluides oraux prélevés pour attester le statut sanitaire du site. Indiquez le nom du test utilisé en dessous du nom de la maladie.

Maladie	Animaux	Fréquence <sup>1</sup>	Nombre <sup>2</sup>
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
CVRP 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
DCVP 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
DEP 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
GET 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
Influenza H1N1 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
Influenza H3N2 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
MACVP (PCVAD) 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
Senecavirus 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
<i>Mycoplasma hyopneumoniae</i> 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
<i>Salmonella</i> 3	Truies		
	Porcs d'engrais		
SRRP 3	Truies		
	Porcs d'engrais		

<sup>1</sup> Indiquez le nombre d'échantillons par année. Si l'échantillonnage est fait moins d'une fois par an, indiquez « irrégulier ». Si le troupeau n'est pas exempt de la maladie, alors laissez vide.

<sup>2</sup> Indiquez le nombre minimum d'animaux prélevés par échantillonnage.

<sup>3</sup> Indiquez le nom du test utilisé en dessous du nom de la maladie.

\* Copiez ce formulaire et remplissez-le à nouveau si le programme de surveillance sanitaire d'un site est différent des autres.



**SIGNATURE**

J'atteste que l'information ci-dessus est, à ma connaissance, complète et exacte.

---

Signature du producteur ou du mandataire

---

Date

---

Signature du médecin vétérinaire

---

Date

## **ANNEXE V**



**Attestation sanitaire du CDPQ pour l'entrée des verrats aux CIA  
Lot issu d'une ferme de statut négatif par rapport au SRRP**

Nom de la ferme \_\_\_\_\_ Inventaire en engraissement \_\_\_\_\_

% mortalité	Mois de l'année (6 derniers mois)					
Présevrage						
Pouponnière						
Engraissement						

Maladie	Signes cliniques observés dans l'élevage durant la croissance des sujets soumis (animaux affectés, signes observés, morbidité, mortalité, etc.)	Date de la dernière sérologie	Élevage		
			Statut sérologique		
			Positif	Négatif	Inconnu
Pneumonie enzootique			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleuropneumonie (APP)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maladie de Glässer			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SRRP			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entéropathie proliférative			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MACVP (PCVAD)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEP			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Delta coronavirus (DCVP)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Senecavirus A			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Influenza			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres problèmes sanitaires significatifs					
Est-ce que vos animaux ont été vaccinés? Si oui, quel(s) vaccin(s) a(ont) été utilisé(s)?					
Date de la dernière visite vétérinaire					

Je, soussigné, atteste avoir transmis au médecin vétérinaire toute l'information nécessaire à l'évaluation sanitaire de mon troupeau. De plus, en cas de changement significatif dans le mois suivant la livraison de mes animaux, je m'engage à communiquer dans les meilleurs délais avec le vétérinaire désigné par le CDPQ.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du mandataire

\_\_\_\_\_  
Date

Je, soussigné, atteste que l'information ci-dessus est, à ma connaissance, complète et exacte.

\_\_\_\_\_  
Signature du médecin vétérinaire

\_\_\_\_\_  
Date

Document à transmettre au CDPQ  
Télécopieur : 418 650-1626 Courriel : [labo-sante@cdpq.ca](mailto:labo-sante@cdpq.ca)



## Attestation sanitaire du CDPQ pour l'entrée des verrats aux CIA

Lot issu d'une ferme de statut **positif** par rapport au SRRP

Nom de la ferme : \_\_\_\_\_

Taille du lot en pouponnière : \_\_\_\_\_ Taille du lot en engraissement : \_\_\_\_\_

Mortalités (%)	Mois de l'année (6 derniers mois)					
Pouponnière						
Engraissement						

Maladie	Signes cliniques observés dans la quarantaine durant la croissance des sujets soumis (animaux affectés, signes observés, morbidité, mortalité, etc.)
Pneumonie enzootique	
Pleuropneumonie (APP)	
Maladie de Glässer	
SRRP	
Entéropathie proliférative	
MACVP (PCVAD)	
DEP	
Delta coronavirus (DCVP)	
Senecavirus A	
Influenza	
Autres problèmes sanitaires significatifs	
Est-ce que vos animaux ont été vaccinés? Si oui, quel(s) vaccin(s) a(ont) été utilisé(s)?	
Date de la dernière visite vétérinaire	

	Nombre d'animaux testés			Commentaires sur les résultats obtenus
	PCR SRRP	SRRP ELISA-X3 /Blocage	DEP/DCVP	
Entrée pouponnière				
Sortie poupp./Entrée engrais				
Sortie engrais.				

Je, soussigné, atteste avoir transmis au médecin vétérinaire toute l'information nécessaire à l'évaluation sanitaire de mon troupeau. De plus, en cas de changement significatif dans le mois suivant la livraison de mes animaux, je m'engage à communiquer dans les meilleurs délais avec le vétérinaire désigné par le CDPQ.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du mandataire

\_\_\_\_\_  
Date

Je, soussigné, atteste que l'information ci-dessus est, à ma connaissance, complète et exacte.

\_\_\_\_\_  
Signature du médecin vétérinaire

\_\_\_\_\_  
Date

Document à transmettre au CDPQ Télécopieur : 418 650-1626 Courriel : [labo-sante@cdpq.ca](mailto:labo-sante@cdpq.ca)

## **ANNEXE VI**



## PROTOCOLE POUR LE TRANSPORT DE VERRATS

### Protocole de désinfection du camion :

1. La ripe et le fumier devront être enlevés;
2. Laver le véhicule avec un détergent;
3. Rinçage
4. Sécher le véhicule
5. Appliquer un désinfectant au véhicule;
6. Sécher à nouveau le véhicule.

Note : Si le véhicule servant au transport n'a pas été utilisé depuis plus de 72 heures, il doit être désinfecté et séché à nouveau avant utilisation.

**Ces étapes sont effectuées entre chaque lot d'animaux.**

Détergent utilisé:

- π Proquat (1 : 128)
- π ANTEC HD3 (1 : 160)
- π Prolime (1 : 32)
- π Lift

Désinfectant utilisé:

- π Profilm (1 : 128)
- π Virkon (1 : 100)
- π Fumalyse (1 : 100)
- π PF300

La consignation du parcours et des opérations de désinfections se fait sur le formulaire ISO9001:2015 numéroté CIPQ-F-84.



## **ANNEXE VII**



**OBJET : REGISTRE DE LIVRAISON DE VERRATS** **CIPQ-F-56 (Février 2017)**

Nom de la ferme : \_\_\_\_\_ No.QC : \_\_\_\_\_  
 Destination : \_\_\_\_\_ No.QC : \_\_\_\_\_  
 Expédié(s) le : \_\_\_\_\_ Nombre de verrats : \_\_\_\_\_  
 Heure : \_\_\_\_\_ No. plaque transporteur: \_\_\_\_\_

Compléter les espaces pour les animaux qui ont reçu une médication et qui nécessitent une période de retrait.

	No. de verrat (tatouage/ étiquette d'oreille)	Identifiant Porc Tracé	Date de traitement	Nom du produit et dose administrée	Fin du retrait (Date)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

- Le camion sera lavé, désinfecté et asséché.
- J'atteste qu'il n'y a pas eu de changements significatifs au statut sanitaire de l'élevage depuis la dernière visite du vétérinaire chargé de l'application du PVSP. Si oui, expliquer.
- Je confirme que la ferme est accréditée par le programme AQC<sup>MC</sup> ou l'équivalent.

Approuvé par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 Signature de l'expéditeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 Signature à la réception : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**BEAUCE/QUÉBEC**  
SAINT-LAMBERT

Tél. : (418) 889-9748  
Télec. : (418) 889-8210  
1 800 463-1140

---

**MONTÉRÉGIE/ESTRIE**  
ROXTON FALLS

Tél. : (819) 473-3515  
Télec. : (450) 375-2077  
1 800 375-9811

---

**LANAUDIÈRE**  
SAINT-CUTHBERT

Tél. : (819) 473-3515  
Télec. : (450) 885-1033  
1 888 608-1118

---

**SIÈGE SOCIAL**  
1485, St-Aimé  
Saint-Lambert-de-Lauzon QC G0S 2W0

Tél. : (418) 889-9748  
Télec. : (418) 889-8210

Site Internet : [www.cipq.com](http://www.cipq.com)  
Courriel : [cipq@cipq.com](mailto:cipq@cipq.com)



CIPQ est une filiale de  
IQ SOQUIA inc.

---